



Conseil régional  
de l'environnement  
de Montréal

***MÉMOIRE***  
***SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR***  
***DES MILIEUX NATURELS***

présenté à  
l'Office de consultation publique de Montréal

Avril 2004  
Montréal

Rédaction : Coralie Deny

**Conseil régional de l'environnement de Montréal**

454, avenue Laurier Est  
Montréal (Québec)  
H2J 1E7

(514) 842-2890

[cremtl@cam.org](mailto:cremtl@cam.org)

©2004

Fondé en 1996, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pour mission la protection de l'environnement ainsi que l'amélioration des pratiques et politiques qui l'affectent, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, le CRE-Montréal regroupe des organisations publiques et privées et des individus, qui adhèrent à sa mission et qui, dans un esprit de concertation et de partenariat, contribuent à la définition et à l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, le CRE-Montréal, qui regroupe actuellement plus d'une centaine de membres corporatifs, consacre ses efforts à travailler sur les grands enjeux environnementaux montréalais dont la protection et la mise en valeur des espaces verts et naturels fait partie. Ainsi, le CRE-Montréal et plusieurs de ses tables de concertation ont réalisé des documents relatifs aux espaces verts et bleus montréalais afin de faire valoir leurs positions et leurs recommandations sur ces sujets :

- Février 2004 - Les espaces verts et bleus du parc Jean-Drapeau, un patrimoine montréalais à protéger
- Décembre 2003 - Mémoire du CRE sur le Plan Directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- Mars 2003 - Mémoire sur le nouveau statut du mont Royal : « Arrondissement historique et naturel »
- Mars 2003 - Mémoire sur le projet d'agrandissement de Tennis Canada dans le parc Jarry
- Décembre 2002 - Recommandations pour la future politique sur les espaces verts de la ville de Montréal
- Mai 2002 - Mémoire sur l'avenir du mont Royal
- Avril 2002 - Propositions du CRE-Montréal au Sommet de Montréal sur le Mont-Royal

Protéger rapidement le patrimoine naturel montréalais nous apparaît capital tant pour des questions environnementales et liées à la qualité de vie des MontréalaisES que pour le sentiment d'urgence qui prévaut dans ce domaine. Les menaces qui pèsent sur ces espaces convoités par des promoteurs de divers projets de développement sont importantes dans le contexte d'expansion urbaine que continue de vivre Montréal. Mettre en œuvre une Politique municipale de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui permettra d'agir vite pour conserver ce qui nous reste d'éléments naturels hors parc tout en confirmant la vocation des grands parcs métropolitains nous semble essentiel. Nous saluons donc en ce sens la démarche de la Ville de Montréal.

### **Le choix des écoterritoires**

**Le choix des 10 écoterritoires à protéger nous semble tout à fait pertinent** puisqu'ils représentent bien d'après nous des zones d'intérêt d'écologique à préserver. Toutefois, il nous apparaît que cette sélection doit être bonifiée.

#### **En conséquence, nous recommandons que la Politique :**

- intègre également la notion d'écoterritoire pour tous les grands parcs montréalais et leur environnement, dans l'optique de dresser un portrait plus juste des éléments naturels dont bénéficie la population locale (ex. : parcs Jean-Drapeau, Maisonneuve, Angrignon et René-Lévesque). En effet, tous ces parcs soit recèlent déjà des sites naturels soit en détiennent le potentiel (il n'y a qu'à penser aux rives de certains parcs qui pourraient être renaturalisées et ainsi offriraient de nouveaux habitats fauniques).
- prévoit des mesures de restauration et de renaturalisation pour augmenter à moyen et long terme la superficie des milieux naturels, surtout dans les secteurs déficitaires comme dans l'Est de l'île.
- mette de l'avant pour le premier objectif général visant à « augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal » des objectifs concrets d'augmentation de la superficie des parcs existants et de création de nouveaux parcs.

#### **De plus, pour assurer que les espaces naturels d'intérêt ne disparaissent pas avant que des mesures de protection puissent être prises, nous recommandons que :**

- Eu égard aux pressions qui s'exercent actuellement sur les milieux naturels privés pour favoriser des projets de développement, la ville de Montréal mette en place à très court terme un règlement de contrôle intérimaire pour geler tout projet immobilier dans les foyers de biodiversité jusqu'à ce que le Plan d'urbanisme de la ville soit adopté.

## Les espaces bleus

**Selon nous, ce projet n'aborde pas suffisamment la question des espaces bleus.** Montréal est une île cernée par des plans d'eau majeurs, représentant des écosystèmes aquatiques naturels importants, mais sur qui s'exercent de multiples pressions (pollution des eaux, destruction des herbiers aquatiques, impacts liés à la navigation commerciale et de plaisance, au dragage...). Leur protection et leur mise en valeur sont cruciales au même titre que celles des milieux naturels terrestres. Le concept d'écosystème ne peut en effet faire fi du milieu aquatique si important au pourtour de Montréal.

De plus, aucun objectif précis de protection et de mise en valeur n'est formulé concernant les rives autour de Montréal et les cours d'eau intérieurs. Or, cela est nécessaire si l'on veut que cette Politique permette l'atteinte d'objectifs concrets de protection et de mise en valeur.

**Pour affirmer cette volonté, nous recommandons que la future Politique :**

- vise l'augmentation de la longueur des rives montréalaises renaturalisées et publiques.
- intègre la notion de gestion écologique des plans d'eau cernant Montréal et impliquant les deux rives.

## Approche de concertation

**Nous sommes tout à fait en accord avec l'adoption d'une approche basée sur la concertation impliquant les groupes sociaux.** Mais le projet de politique met de l'avant une approche de concertation sans toutefois en expliquer son mode de fonctionnement. Il ressort du document que trois comités seraient mis en place : un comité de gestion chapeautant 10 comités techniques (un par écoterritoire), lesquels mettraient en place des comités de suivi. Or, non seulement la composition de ces trois types de comité n'est pas formulée, mais en plus l'articulation de leur fonctionnement respectifs et de leur inter-relation n'est pas explicitée.

**La volonté qui ressort du document quant à intégrer les groupes de citoyens et les organismes environnementaux dans la démarche de concertation est très intéressante. Néanmoins, elle reste très floue et ne spécifie pas le rôle et le niveau d'intervention de ces groupes.** Il n'apparaît pas dans ce projet de politique l'affirmation de l'intégration réelle des groupes de citoyens et les organismes environnementaux dans les processus de discussions. Nous croyons que pour s'assurer d'un processus réel de concertation entre tous les partenaires interpellés, il est primordial que les groupes de citoyens et des organismes environnementaux participent activement aux discussions relatives aux ententes de planification de tous les écoterritoires et cela dès le début du processus de concertation.

**Pour y parvenir, nous recommandons :**

- qu'en remplacement des comités techniques et de suivi, une table de concertation permanente soit établie pour chaque écoterritoire, sur le modèle de celle qui devrait bientôt être mise en place pour le mont Royal ; les milieux politiques, économiques et sociaux seraient alors tous représentés à cette table.

- que la constitution de ces tables de concertation se fasse le plus rapidement possible, étant donné que pour cinq écoterritoires un comité technique semble déjà mis en place.

## **Autres considérations**

Le projet de Politique soulève également d'autres considérations qu'il nous apparaît important d'intégrer à la Politique.

### **Ainsi, nous recommandons que la Politique :**

- intègre la liste de tous les grands parcs montréalais et mette de l'avant la volonté systématique de tous les protéger indépendamment d'une échelle de valeur écologique tel que stipulé dans le document en page 5. Ces parcs publics représentent les lieux privilégiés de détente et de contact avec la nature pour la population montréalaise.
- donne un statut de protection à tous les sites considérés comme aires protégées pour en assurer la pérennité.
- définisse les niveaux de protection à accorder aux trois zones (noyau, tampon et couloir). S'il apparaît évident que le foyer de biodiversité doit bénéficier des mesures les plus importantes de protection, il est capital aussi de garantir une protection suffisante aux zones tampon et aux liens que sont les corridors pour maintenir les écosystèmes viables.
- Intègre la notion de géomorphologie, responsable de paysages particuliers tels que les talus de terrasses.
- énonce clairement les usages permis dans les milieux naturels protégés dans la perspective première de préservation de l'intégrité des milieux naturels. Ainsi, les possibilités d'aménagement dans ces sites seraient restreints aux seuls usages autorisés.
- soit clairement arrimée aux autres politiques et démarches municipales (existantes ou futures) dans ce domaine, notamment une politique des espaces verts et une politique de l'arbre. Nous considérons que la future Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels représente en effet un des volet du dossier des espaces verts et bleus montréalais.
- soit cohérente avec le contexte des orientations prises par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de l'élaboration future du schéma d'aménagement de la CMM.

## Dossiers spécifiques

Outre les dix écoterritoires mentionnés dans le projet de Politique et les grands parcs montréalais existants, il nous apparaît que des éléments naturels importants devraient être également intégrés.

### **Nous recommandons donc que la Politique :**

- considère toute les îles au pourtour de Montréal, l'île de Montréal faisant partie d'un ensemble écologique qui dépasse les limites physiques de l'île.
- mentionne l'Île Sainte-Thérèse qui géographiquement est très proche de la métropole car, même si elle se trouve sur le territoire de Varennes, elle représente un fort potentiel d'espaces naturels à des fins de loisir pour la population montréalaise. La Politique devrait par conséquent mentionner que des discussions en ce sens seront entamées avec la municipalité de Varennes.
- considère comme un écoterritoire l'ancienne carrière Miron qui figure déjà dans la liste des grands parcs de la Ville de Montréal, même si son aménagement en parc est encore loin d'être finalisé. La falaise Saint-Jacques (considérée comme écoterritoire) pourrait être citée en exemple puisqu'elle a été complètement revégétalisée par la Ville dans les années 1980, offrant aujourd'hui un paysage suffisamment vert pour être mentionnée dans le projet de Politique. Dans la même logique, le complexe environnemental de saint-Michel doit donc faire l'objet d'un écoterritoire.
- tienne compte des friches industrielles et ferroviaires. Parce que ce sont déjà des corridors d'envergure dans la trame montréalaise, elles permettraient par leur mise en valeur et leur renaturalisation de créer les corridors reliant les grandes zones vertes.